

# **3ème FESTIVAL MANOIR HOTEL TOUQUET GOLF RESORT**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **OPEN MASTER – OPEN BLITZ**

#### **ARTICLE 1 : Organisation, Inscription**

Le **3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort** est organisé par le club « **Le Touquet Côte d'Opale – Echecs Club** ». Il se compose de deux tournois : l'**Open MASTER** et l'**Open BLITZ**. Les deux tournois sont ouverts à tous et se déroulent au **Manoir Hôtel Touquet Golf Resort ★★★★** - 2170 Avenue du Golf - 62520 Le Touquet-Paris-Plage **du 16 au 20 février 2026**.

Le président du comité d'organisation est M. Romain CHRISTOPHE-HAYOT.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE.

Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL ([FIDE Rating List](#)).

**Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !**

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE, sera refusée.

L'**Open MASTER** du **3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort** est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide de mars 2026.

L'**Open BLITZ** du **3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort** est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Rapide Fide de mars 2026 et le classement Elo Rapide FFE d'avril 2026.

**Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.**

La clôture des inscriptions est fixée le **dimanche 15 février 2026 à 20h00**. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les droits d'inscription à L'**Open MASTER** sont de : **60 € (SEN - SEP – VET) et 30 € Jeunes (U8 à U20)**.

Les droits d'inscription à l'**Open MASTER** sont **majorés à partir de 11 février 2026 : 80 € / 40 €**

Les droits d'inscription à L'**Open BLITZ** sont de : **10 € (SEN - SEP – VET) et 5 € Jeunes (U8 à U20)**.

**L'inscription est considérée dès réception du bulletin complété et signé, accompagné du règlement**, Ce règlement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire. L'inscription est gratuite pour les GM ; MI ; GMF ; MIF et les jeunes membres de l'équipe de France « Elite » si leur inscription est enregistrée avant le **dimanche 15 février 2026 à 20h00**.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

#### **ARTICLE 2 : Droit à l'image**

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

#### **ARTICLE 3: Déroulement du tournoi**

L'**Open MASTER** du **3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort** se dispute du 16 au 20 février 2026, en **7 rondes**, à la cadence de **1h30 + 30s/cp**.

**Horaires de l'Open MASTER :**

Pointage : Lundi 16/02 de 13h00 à 16h00

Ronde 1 : Lundi 16/02 à 16h30

Ronde 2 : Mardi 17/02 à 10h00

Ronde 3 : Mardi 17/02 à 16h30

Ronde 4 : Mercredi 18/02 à 10h00

Ronde 5 : Mercredi 18/02 à 16h30

Ronde 6 : Jeudi 19/02 à 10h00

Ronde 7 : Vendredi 20/02 à 9h30

Remise des Prix et Pot de Clôture offert par le Manoir ☆☆☆☆ : Vendredi 20/02 à 13h30

#### **Cadence :**

La cadence est de **1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup)** pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

#### **Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :**

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20<sup>ème</sup> coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

#### **Dispositif particulier pour les forfaits :**

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

#### **Dispositif particulier pour le BYE :**

Il est possible à tout joueur de prendre un unique BYE – autorisé sur les rondes 1 à 4, à la condition d'en informer préalablement et obligatoirement l'arbitre principal de l'Open **MASTER**.

Le BYE apporte ½ point.

L'Open **BLITZ** du **3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort** se dispute le 19 février 2026, en **7 rondes**, à la cadence de **5mn + 2s/cp**. Aucun BYE n'est autorisé dans le Blitz.

#### **Horaires de l'Open BLITZ :**

Pointage : Jeudi 19/02 de 16h00 à 16h20

Ronde 1 : Jeudi 19/02 à 16h30

Ronde 2 : Jeudi 19/02 à 16h50

Ronde 3 : Jeudi 19/02 à 17h10

Ronde 4 : Jeudi 19/02 à 17h30

Ronde 5 : Jeudi 19/02 à 17h50

Ronde 6 : Jeudi 19/02 à 18h10

Ronde 7 : Jeudi 19/02 à 18h30

Remise des Prix : Jeudi 19/02 à 19h15

Pot de Clôture offert par le Manoir ☆☆☆☆ : Vendredi 20/02 à 13h30

#### **Cadence :**

La cadence est de **5 mn (+ 2s/cp dès le premier coup)** pour toute la partie.

#### **Dispositif particulier pour les forfaits :**

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 2 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 2 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

## ARTICLE 4 : Appariements

Les appariements se font au système suisse :

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Sharly-Chess

## ARTICLE 5 : Classement et Prix

Le classement est effectué aux points de parties ; partie gagnée 1 pt ; partie nulle ½ pt ; partie perdue 0.

En cas d'égalité, les joueurs et joueuses sont départagés selon les systèmes ci-après, dans l'ordre indiqués :

Le Buchholz Tronqué : (somme des scores des adversaires ôté du moins bon score)

Le Buchholz : (somme du score des adversaires)

La Performance

*Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel Sharly-Chess suivant les prescriptions actuelles de la FIDE*

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 4. Les 3 premiers prix sont garantis, les autres prix sont proportionnels au nombre de participants et sont cumulables.

Les prix prévus sont les suivants :

	MASTER	BLITZ
1 <sup>er</sup> Prix	<b>650 € *</b> + 2 Lot Clément VSOP	<b>100 € *</b> + Lot Clément VSOP
2 <sup>ème</sup> Prix	<b>500 € *</b> + 2 Lot Clément VSOP	<b>50 € *</b> + Lot Clément VSOP
3 <sup>ème</sup> Prix	<b>250 € *</b> + 2 Lot Clément VSOP	<b>Lot Clément VSOP *</b>
Du 4 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> prix	<b>70 € **</b>	<b>10 € **</b>
Du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> prix	\	<b>Lot Manufacture Biscuits **</b>
1 <sup>ère</sup> joueuse (classement féminin)	<b>250 € **</b> + 2 Lot Clément VSOP	<b>Lot Clément VSOP **</b>
1 <sup>er</sup> Jeune (- 20 ans)	<b>100 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Vétéran (+ 65 ans)	<b>100 € * *</b> + Lot Clément VSOP	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 2300 et plus	<b>100 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 2100 < 2299	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1900 < 2099	<b>50 € **</b>	\

1 <sup>er</sup> Prix Elo 1900 < 2099	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1700 < 1899	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1500 < 1699	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1300 < 1499	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1100 < 1299	<b>50 € **</b>	\
1 <sup>er</sup> Prix Elo 1099 et moins	<b>50 € **</b>	\

\* Les trois premiers prix sont garantis et attribués au système Hort. Les prix inférieurs à 10 € ne sont pas distribués

\*\* Les autres prix sont en fonction du nombre de participants, ils sont attribués à la place réelle et sont cumulables.

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix.

**Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.**

## **ARTICLE 6 : Arbitrage**

L'arbitre principal du 3<sup>ème</sup> Festival Manoir Touquet Golf Resort est Monsieur Philippe Blot, Arbitre International

## **ARTICLE 7 : Comportement des joueurs**

Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, tablette, montre connectée...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

## **ARTICLE 8 : Litige**

Un Jury d'Appel est désigné avant la ronde 1, il est composé de trois membres désignés parmi une liste définie de cinq personnes. Les décisions du jury d'appel sont souveraines.

Les décisions du jury d'appel sont immédiatement appliquées et ne peuvent pas être contestées devant la commission des appels sportifs de la FFE. La personne déboutée, qui contesterait les décisions du jury d'appel est informée de sa possibilité de recours auprès de la conférence des conciliateurs du CNOSF : <https://cnosf.franceolympique.com/comment-saisir-la-conciliation>

*Dans ce règlement, les termes « joueurs » ; « participants » ; « ils » (lorsque cet article fait référence à des personnes physiques) doivent s'entendre aussi bien au masculin qu'au féminin et concernent les femmes et les hommes.*

L'organisateur,  
CHRISTOPHE-HAYOT Romain

L'arbitre principal,  
BLOT Philippe